

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Kassandra Ruel](#)

<https://www.cadre21.org/membres/5986b62e53a004bb7c28015b>

Date d'obtention : 2021-12-15 19:13:42

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'il est primordial d'intervenir rapidement lors d'une situation de sextage puisqu'une situation comme cela a un grand impacts dans plusieurs sphères de la vie de la personne et de l'entourage. Une collaboration étroite avec le service de police est importante afin de faire une intervention complète. Seul les intervenants scolaires ayant obtenus les badges de la formations peuvent compléter la trousse SEXTO.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Lors de mes futures interventions, je porterai d'avantage attention aux situations de sextage pouvant survenir dans l'école. Si j'en entend parler, je prend automatiquement la trousse d'intervention Sexto afin de faire une analyse complète de la situation. Je travaille en collaboration avec la direction de l'école et le service de police. Je fais une intervention approfondis en situation de sextage pour faire un portrait complet de la situation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Intervenir en prévention avant une situation que sextage. Faire voir à l'élève les impacts d'une situation comme celle-ci.

Si j'ai des doutes de croire que du matériel pornographique se trouve sur un appareil électronique, je suis en droit de la confisquer et le remettre au service de police.

Je serai en mesure, avec la grille d'évaluation, s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant.